

Votre crédit a-t-il la cote ?

Comme des milliers de consommateurs, vous êtes constamment sollicité par des publicités de toutes sortes qui visent à vous vendre maintenant un bien de consommation hors de vos moyens en vous convainquant que vous serez capable de le payer plus tard.

«Achetez maintenant et payez plus tard»

Toutefois, selon une étude faite en février 2015 par McKinsey, un cabinet de consultation en gestion, le taux d'endettement sur le revenu disponible (revenu après impôts) des Canadiens est de 162%! Cette statistique, plutôt accablante, aura un effet néfaste sur la cote de crédit des personnes s'adonnant à ce jeu des plus dangereux.

La cote de crédit

Mais qu'en est-il de vos habitudes de paiement et de votre historique de crédit? Au Canada, il existe deux agences d'évaluation de crédit, Equifax et TransUnion, qui recueillent l'information sur la façon dont vous utilisez le crédit mis à votre disposition (cartes de crédit, prêts, achats à tempérament, etc.). Celles-ci

utilisent cette information pour établir votre dossier de crédit ainsi que votre pointage de crédit communément appelé «cote de crédit». Cette cote est ensuite utilisée par les prêteurs, les propriétaires immobiliers, et même votre assureur, afin de déceler leur niveau de risque de faire affaire avec vous.

Pour en savoir plus sur votre dossier de crédit, consultez le document «Comprendre votre dossier de crédit et votre pointage de crédit» de l'Agence de la consommation en matière financière du Canada au www.fcac-acfc.gc.ca.

Comment améliorer votre «cote de crédit»?

Voici 10 moyens pour y parvenir :

1. Utilisez moins de 35 % de votre crédit disponible.

2. Faites les paiements requis tous les mois, avant la date limite.
3. N'acceptez que peu de cartes avec des limites de crédit élevées.
4. Songez à garder ouvert un compte de crédit plus ancien même si vous n'en avez plus besoin.
5. Limitez le nombre de demandes de crédit au minimum.
6. Ayez une combinaison de divers produits de crédits (cartes, marge, prêt et hypothèque).
7. Assurez-vous de pouvoir rembourser l'argent que vous empruntez.
8. Faites un budget : planifiez vos dépenses en fonction de votre revenu disponible (après impôts).
9. Détenez le moins possible de plans de financement à paiements reportés.
10. Établissez un plan de remboursement en considérant d'acquitter en premier les dettes ayant les taux les plus élevés.

beneva

Ce document vous est présenté à titre informatif seulement et ne constitue pas une opinion de nature juridique, financière, fiscale ou autre. Les circonstances et éléments présentés peuvent varier en fonction de votre situation personnelle. Avant d'agir, nous vous invitons à consulter un professionnel. Beneva ne peut être tenue responsable des conséquences de toute décision basée sur le contenu du présent document. © Beneva inc. 2025 ^{MD} Le nom et le logo Beneva sont des marques de commerce de Groupe Beneva inc. utilisées sous licence.

Pour bénéficier de l'expertise d'un conseiller en sécurité financière, partenaire autorisé de Conseils financiers Beneva, cabinet de services financiers, communiquez avec nous au 1 866 665-0500.

beneva.ca